

Compte-Rendu

Jeudi 16 Mai 2019

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Désiles, Drouineau, Rapicault, Ms Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher, Lecomte, Ledru.

Absents excusés :

Maryline Gervais, procuration à Christelle Désiles

Bruno Aim, procuration à Thierry Faucher

Caroline Coignard, procuration à Mélanie Rapicault

Monsieur Galindo est venu présenter son projet pour le commerce de Soultré. Agé de 54 ans, il a une formation de cuisinier. Il tient un restaurant sur Le Mans. Madame Drouineau est déjà allée déjeuner dans son restaurant et a apprécié la formule du midi.

Le « lutin gourmand » deviendrait « la cantine du lutin ».

Le projet de monsieur Galindo consisterait en un lieu avec plusieurs activités :

-épicerie (ouverte de 7h à 12h et de 16h à 19h30)

L'épicerie sera achalandée de produits Carrefour mais aussi de produits locaux (confiture, miel, porc...)

-bar : le bar serait agrémenté de fléchettes, d'un baby-foot et d'un jeu électronique

-restaurant :

Le restaurant serait ouvert tous les midis en semaine avec un menu et le samedi soir en restauration traditionnelle- jeudi soir : possibilité de pizza et vendredi : possibilité de hamburgers)

-traiteur à emporter (sur commande) possibilité de commander des poulets rôtis, des terrines de saumon, etc.

-multiservices (relais colis, gaz, presse, point boulangerie, etc.) : le dimanche matin, on pourra trouver le pain et les croissants.

1. Création de poste permanent : Agent technique principal 1^{ère} classe

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

-la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

-la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-le budget communal,

-le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service exigent la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Après en avoir délibéré,

Décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019

Dit que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 au compte 6411.

Décision prise à l'unanimité

2. Proposition du maire d'Allonnes de délibérer contre l'antisémitisme

Dans un courrier reçu du maire d'Allonnes, celui-ci propose de reprendre la déclaration du communiqué de l'AMF appelant les maires de France à se mobiliser contre l'antisémitisme. Le Conseil Municipal décide de se prononcer sur cette proposition au prochain conseil.

3. Soutien à la Fédération Hospitalière de France

Un appel a été lancé par l'AMF pour soutenir la fédération hospitalière de France. L'AMF propose un texte de délibération à prendre par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition au prochain conseil municipal.

4. Soutien à l'Office National des Forêts

Suite au mail Du 4 avril 2019 de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts expliquant la situation de l'ONF, le Conseil municipal de Soultré doit se prononcer sur une proposition de délibération envoyée par l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition au prochain conseil municipal.

5. Soutien aux personnes retraitées

Suite au courrier du 18 mars 2019 des organisations syndicales, une motion de soutien à la population retraitée est demandée au conseil municipal. Le conseil municipal peut se prononcer sur la motion de soutien.

Le Conseil Municipal décide de ne pas soutenir cette motion car la demande émane d'un groupement de syndicats et les conseillers estiment que les Conseils Municipaux n'ont pas vocation à se prononcer pour une catégorie précise de la population, ici les retraités.

6. Décision Modificative

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de modifier le budget assainissement pour équilibrer le budget au niveau des chapitres d'amortissement. Il propose de rectifier les comptes budgétaires comme suit :

En dépenses d'investissement :

c/2762 - **040** : -1060,00 c/2762-**041** : +1060,00

En recettes d'investissement :

c/2315 - **040** : -1060,00 c/2315-**041** : +1060,00

vote à l'unanimité

7. Demande de subvention européenne

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des fonds européens Leader 2014-2020 et au titre de la ligne « Soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine accessibles aux publics touristiques », la commune de Soultré peut prétendre à une subvention pour la réalisation du projet « Restauration de la chapelle Sainte-Anne ».

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Voûte chapelle	6035	État :	
Enduits	14 737	Conseil Régional :	
		Conseil Départemental :	
		Autres :	
		Union Européenne : FEADER (Leader) :	16 000
		Contribution privée :	
		Autofinancement :	4 772
TOTAL	20772	TOTAL	

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le projet et le plan de financement et d'autoriser le maire à solliciter la subvention Leader. En cas de financements externes et inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendra en charge la différence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise le maire à solliciter une subvention européenne de 16 000€ dans le cadre du programme Leader.

8. **Commerce** : Suite à la présentation du projet de Monsieur Galindo,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de renouveler par acte notarié le contrat de bail du commerce à Monsieur Galindo Lionel, né le 29/04/1965 à La Flèche, à partir du 1^{er} juillet 2019 pour un montant de 500€.

Monsieur Galindo s'engage à développer l'activité de restaurant, bar, épicerie et relais colis.

9. **Achat pour la commune**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante :

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles

La somme de 2340.00€ HT / 2808.00€ TTC à l'entreprise Bénard

-DIVERS :

-Lettre des enfants de Soulitré au maire pour demander l'installation d'un toboggan. Monsieur le maire propose de rencontrer les demandeurs un samedi matin. Cet investissement n'étant pas prévu au budget, il sera peut-être programmé en 2020.

-SR Topo : Le 4/04, la commune a reçu un mail de Romain Zanon, de l'association SR Topo pour indiquer, suite à la demande d'un document validant la position des bornes du terrain du futur lotissement, « qu'ils ne sont pas habilités à rendre un tel document ». Néanmoins, ils restent à la disposition de la mairie pour toute autre demande. Catherine Drouineau demande si cette association pourrait réaliser un relevé topographique du terrain ?

-Affaire FREE : Un avocat va défendre la commune contre FREE dans l'affaire du pylone. Le maire, suite à la décision du conseil municipal, avait décidé de rejeter la DP déposée par FREE. L'assurance de la commune prendra en charge les frais d'avocat. Deux procédures sont lancées :

-1 requête avec jugement pour lever la décision du maire dans la DP

-1 procédure pour évaluer la responsabilité de la commune dans cette affaire.

La commune attend l'avis de l'avocat.

-Commission travaux

- Rencontre avec Mr Viot, technicien bois énergie. Il faudra réaliser un dossier d'études sur les chaudières à granules. La mairie peut prétendre à une subvention versée en 2 temps :

-80% à la fin des travaux

-20% après vérification de la puissance de la chaudière

Le conseil municipal devra se prononcer sur l'une ou l'autre de ces solutions :

-Installation d'une chaudière sans isolation thermique

Ou

-Calcul de déperdition de chaleur avec et sans isolation puis installation d'une chaudière

L'isolation sous toiture avec dépose et repose de la couverture au-dessus de la salle de motricité reviendrait à 25 079.77€. Il faudrait aussi prévoir une VMC.

L'installation d'une chaudière à granules bois reviendrait à une économie de 18 tonnes équivalent de CO2. Le montant estimatif s'élève à 87 000€ (isolation comprise).

Monsieur le maire propose de demander une subvention globale. L'ADEME pourrait subventionner les frais d'isolation et l'Etat la chaudière.

- Chapelle : Le conseil municipal souhaite qu'elle soit restaurée pour le comice.
- Proposition d'un auvent pour l'atelier technique au prix de 7 735€ TTC

-Réunion aménagement numérique du territoire : La couverture numérique du département était prévue pour 2035. Le délégataire du Conseil Départemental va accélérer les opérations pour que le territoire soit couvert en 2022.

-Panneau école Michel Colucci. Monsieur le maire propose des idées pour le futur panneau de l'école du 8 grande rue. Le conseil municipal décide de remettre le vote au prochain conseil municipal.

-CA Centre Social : Michel Lecomte présente les résultats et BP du Centre social. Cette année, le Centre Social a reçu plus de ressources. Le résultat de l'année est de 37 700€. Pour 2019, le centre social a revu son budget à la baisse et espère un résultat pour 2019 de 1156€.

-Elections européennes : Il reste des créneaux à prendre.

8 h - 10 h 30	Maurice Buon	Thierry Fauché	Christelle Desiles	
10h 30 - 13 h	Richard Cadouen	Michel Lecomte		
13 h - 15 H 30	Stéphane Ledru	Stéphane Esnault		
15 H 30 - 18 h	Mélanie Rapicault	Didier Fouché	Didier Emonnet	

Questions diverses

Fin du conseil : 23h30